



ADDITIF N°1

De l'Organisation

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

XII° COURSE DE CÔTE DE LODEVE

MODERNE

ARTICLE 10P. PRIX

Classement scratch pour les séries A et les séries B

1^{er} : 1 Engagement offert pour Lodève 2026

2^{ème} : ½ Engagement offert pour Lodève 2026

3^{ème} : ¼ Engagement offert pour Lodève 2026

Une coupe sera attribuée à ~~chaque~~ **au** concurrent ~~ayant obtenu un prix.~~

1^{er} de classe si moins de 3 partants

1^{er} et 2^{ème} de classe de 4 à 7 partants

1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} de classe 8 partants ou plus

1^{ère} féminine si moins de 3 partantes Série A et série B

1^{ère} et 2^{ème} de 3 partantes à 7 partantes Série A et série B

1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} si 8 partantes ou plus Série A et série B

~~Les prix et coupes ne sont pas cumulables. Le prix le plus élevé sera retenu.~~

~~En dessous de 60 partants modernes, les prix en espèces seront diminués de 20%.~~

La remise des prix se déroulera le dimanche 16 Mars entre 18h30 et 19h00 ~~à la Salle Polyvalente Pierre Ramadier à Lodève~~ **sur le car podium devant la cathédrale dans le parc concurrent.**